

## Héritage, possibilité de déshériter un enfant

Par **jeanlouis1**, le **12/09/2015** à **19:39**

Je suis seule, je possède une maison  
J'ai une fille et j'avais un fils qui est décédé.  
Je voudrais donner de mon vivant ma maison à ma fille pour déshériter les enfants de mon fils.  
Cela est-il possible ?\*  
J'ai une assurance vie que je vais mettre au nom exclusif de ma fille.  
Est ce que tout cela est légal ?  
Merci

Par **youris**, le **12/09/2015** à **19:51**

bonjour,  
vos enfants sont vos héritiers réservataires, cela signifie qu'à votre décès, vos enfants doivent recevoir leur réserve héréditaire qui est un minimum de votre succession institué par la loi.  
dans le cas de 2 enfants, la réserve héréditaire est de 1/3 pour chaque enfant et vous ne disposez librement que un tiers appelé quotité disponible.  
pour réduire la part des enfants de votre fils, vous devez réduire votre patrimoine, en vendant votre maison (en viager par exemple) et en mettant l'argent dans une assurance vie.  
un notaire serait à même de vous présenter les différentes solutions.  
salutations